

Commission Particulière du Débat Public

Port-la-Nouvelle 2015

Monsieur le Président Pierre-Frédéric TENIERE  
BUCHOT

3 bis Boulevard du Maréchal Joffre

11100 NARBONNE

Paris, le 8 mars 2013

Monsieur le Président,

Les entreprises du Négoce agricole sont des acteurs incontournables des filières de grandes cultures nationales. Elles assurent 30% de la collecte de céréales et d'oléo-protéagineux et 40% de la distribution des agrofournitures en France.

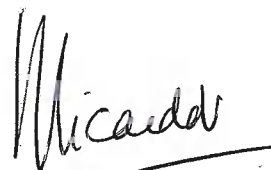
Fortement implantées au cœur des régions, nos entreprises sont un relai de proximité indispensable pour assurer la première commercialisation des grains destinés aux industries de première transformation ou aux exportateurs.

Le projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-La-Nouvelle qui nous est proposé va offrir indéniablement des perspectives de croissance encourageantes pour tous les opérateurs de commerce de céréales du bassin méditerranéen, notamment pour le blé dur.

Le développement des infrastructures portuaires pour accueillir des navires de plus gros tonnages peut en effet permettre d'accroître nos capacités d'exportation vers les pays du Maghreb à condition que l'accès aux installations portuaires futures soit ouvert à tous les acteurs désireux d'exécuter leurs contrats sur cette destination.

Nous attirons donc votre attention sur les garanties qui seront apportées par les autorités publiques pour ne pas favoriser des situations de monopole qui pourraient porter préjudice aux conditions de libre circulation commerciale des matières premières.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Sébastien PICARDAT  
Directeur général